



# MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise  
Rue du Four – 95830 FREMECOURT  
Tél : 01-34-66-62-84  
Mail : [mairiefremecourt@orange.fr](mailto:mairiefremecourt@orange.fr)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 novembre 2022

**Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.**

**Membres présents** : GILLES José, BAHRI Joëlle, ROSIER Claude-Bernard, BOURRAT Marie-Pierre, CROCHARD Bruno, JOLLY Philippe, RIMBERT Gwénaëlle, MARTEAU Daniel, ELICHABE Sandrine, CASTELLARNAU Sandrine, ZAMIA Eric, BOUDJLAL Marie-Line, VIGNON Richard.

**Absents excusés** : LEGRAND-BOUILLETTE Sylvain donne procuration à ROSIER Claude-Bernard.

**Secrétaire de séance** : Joëlle BAHRI

La séance est ouverte à 20 h 43, le quorum étant atteint.

**Lecture est faite de l'ordre du jour.**

### **1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Le procès-verbal du 13 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

### **2) DELIBERATION POUR LE TRACE DE GRDF**

M. le Maire présente au Conseil municipal le nouveau tracé proposé par GRDF pour la conduite de gaz provenant de méthaniseurs du Vexin à travers la commune, afin de diriger ce gaz vers Cergy-Pontoise. Il remonterait depuis la route d'US par le chemin vicinal n°5, passerait par le chemin de la Marette et le chemin rural n°10 de la Cavée, et après le cimetière rejoindrait le château d'eau.

Les avantages de ce tracé :

- GRDF s'engage à rendre carrossables les deux chemins (n°5 et n°10) empruntés, sans frais pour la commune ;
- à terme des postes de détente pourraient être installés au niveau du chemin de la Marette si suffisamment de riverains sont intéressés.

Certains membres du Conseil municipal s'inquiètent, au niveau sécurité, du passage d'une conduite de gaz à haute pression au travers du village et au pied des maisons.

Le Conseil municipal se prononce sur ce projet par 8 voix pour et 7 voix contre (R. VIGNON, D. MARTEAU, S. ELICHABE, B. CROCHARD, Ph. JOLLY, J. BAHRI, M-L. BOUDJLAL). De sorte que la proposition de tracé est adoptée à la majorité absolue.

Ce projet doit faire l'objet de deux conventions avec GRDF (convention de servitude + convention de travaux), qui seront soumises à l'approbation du Conseil municipal dès qu'elles seront prêtes.

### **3) DELIBERATION POUR LE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCVC A HAUTEUR DE 1% A DATER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

La commune doit reverser à la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre) une partie de la taxe d'aménagement qu'elle perçoit. Il est proposé de reverser 1 % au lieu des 2 % décidés précédemment.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés de reverser 1 % de la taxe d'aménagement à l'EPCI qui est la Communauté de Communes Vexin Centre à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **4) ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE EN M57 DEVELOPPE POUR LA MAIRIE ET L'ECOLE**

Un changement de plan comptable a été mis en place avec un nouveau référentiel, le M57. Il existe également le M57 développé qui détaille les lignes de toutes les dépenses et permet un contrôle plus détaillé des dépenses.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés l'adoption du référentiel M57 développé pour la mairie et l'école.

### **5) DELIBERATION POUR L'INSTALLATION DE BORNES POUR DES VEHICULES ELECTRIQUES PAR LE SDEVO**

Le SDEVO (Syndicat des Energies du Val d'Oise) propose d'installer une borne de charge rapide pour les véhicules électriques. Elle pourrait être placée près de l'aire de jeux.

Le SDEVO prendrait en charge la pose et l'entretien de la borne si la commune souscrit l'option mobilité.

Le Conseil Municipal souhaite des précisions supplémentaires portant sur les caractéristiques techniques de la borne et les conditions financières et statutaires de l'adhésion à l'option mobilité.

Ph. JOLLY et C-B. ROSIER, délégués auprès du SDEVO, ont la charge d'obtenir les informations demandées.

## **6) DELIBERATION POUR LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DE MADAME DARONDEAU**

Mme DARONDEAU a été engagée en qualité d'ATSEM pour remplacer Mme DUCATILLON en 2021. Elle a bénéficié d'un contrat annualisé c'est-à-dire lissé sur toute l'année pour tenir compte des vacances. A la fin de sa période d'essai d'un mois, il a été décidé de ne pas la garder. Le CIG, en charge des paies de la commune, a émis une fiche de salaire sur la base du contrat annualisé, sans tenir compte des heures effectivement effectuées. Mme DARONDEAU a assigné la commune auprès du tribunal administratif pour récupérer le salaire correspondant aux heures travaillées. Compte tenu des sommes en jeu et des frais de justice afférents à cette action, J. BAHRI a pris contact avec son avocat afin de proposer une transaction amiable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés cet accord et autorise M. le Maire à signer le protocole transactionnel.

## **7) DELIBERATION POUR LA REFECTION DES RUES : DU FOUR, SENTE DE DERRIERE LES MURS ET CHEMIN DE LA SAUSSAIE**

À la suite du dernier conseil municipal, M. le Maire et M-L. BOUDJLAL se sont renseignés sur la possibilité d'obtenir des subventions de type DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Par ailleurs, le Conseil Général pourrait également intervenir à hauteur de 30 % pour ces dépenses.

C-B. ROSIER, 3<sup>e</sup> adjoint, présente au Conseil municipal les différents devis actualisés établis avec les entrepreneurs qu'il a contactés pour la réfection de chaussée de la rue du Four, de la partie carrossable de la sente de derrière les murs et du chemin de la Saussaie, qui sont en très mauvais état.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le devis présenté par Eurovia pour un montant de 55.997,34 € TTC, valable jusqu'au 30 juin 2023, sous réserve de l'aide au financement par le Conseil Général du Val d'Oise.

M-L. BOUDJLAL se chargera de monter le dossier auprès du Conseil Général.

## **8) DELIBERATION POUR LE CHANGEMENT DE SOL DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DE REUNION**

Le Conseil municipal, lors de la dernière réunion, avait opté, pour le remplacement du sol de la salle polyvalente, par un revêtement thermo-soudé plus durable que des dalles collées. E. ZAMIA présente les devis correspondant à ce type de revêtement établis à sa demande par trois entreprises.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés, le devis présenté par l'entreprise St-Leu pour un montant de 13.588 € TTC, valable jusqu'au 31 mars 2023, sous réserve de subvention.

## **9) PRESENTATION DU RAPPORT DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

R. VIGNON et J. BAHRI présentent le rapport de la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2021 remis par le SIEVV (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne) lors de la réunion du 7 novembre 2022.

## **10) QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Avancement des travaux en cours**

- Le mur du cimetière est terminé
- Le terrain multi-loisirs a pris du retard. La livraison des équipements est prévue en janvier pour un achèvement fin février.

### **b) Catastrophe naturelle due à la sécheresse**

Les différentes demandes adressées à la mairie vont être communiquées à la préfecture pour examen par la commission ad' hoc fin janvier 2023.

### **c) Etude CCVC**

Une étude va être menée par M. BAGE de la CCVC sur les maisons les plus anciennes de la rue de Cléry pour proposer des subventions sur l'isolation.

### **d) Nettoyage**

Le sol de la salle polyvalente va faire l'objet d'un nettoyage en profondeur par la société Hygiène services.

### **e) Vitesse**

Il est constaté un accroissement de la vitesse dans les rues. La commission voirie va se réunir pour étudier les différentes solutions afin d'essayer d'y remédier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 53.